



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Bureau des commissions municipales

**22/AR57**

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché du : - 1 AOÛT 2022  
au : 31 AOÛT 2022

## **22/AR57 Délégation provisoire de signature à Monsieur Laurent JEROME, 6ème Adjoint au Maire, Marchés et Accords-Cadres**

**Hubert FALCO**, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4ème : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire, des Adjointes au Maire,

**VU** la délibération n° 2020/18/S du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté 22/AR42 du 22 juillet 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Aménagement Durable, Mer – Gestion Durable des Plages, Espaces Verts, Proximité et Quotidien (Relations avec l'Antenne), Animal dans la Ville, Circulation / Stationnement en Surface, Mobilité Durable et Déplacements Doux et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

**VU** l'arrêté 22/AR44 en date du 22 juillet 2022 portant délégation de signature aux Adjointes au Maire pour les marchés et accords-cadres,

**VU** l'arrêté 22/AR39 du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des Adjointes au Maire,

**ATTENDU** que Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 1<sup>er</sup> août 2022 au 19 août 2022 inclus,

**ATTENDU** que, dans un souci de bonne administration, il convient durant cette période, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent JEROME, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, durant la période du 1<sup>er</sup> août 2022 au 19 août 2022 inclus, dans les domaines suivants :

- AMENAGEMENT DURABLE
- PROXIMITE ET QUOTIDIEN (RELATIONS AVEC L'ANTENNE)

pour signer :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

**ARTICLE 2 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et à Monsieur Laurent JEROME, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 1 août 2022

**Hubert FALCO**  
**Maire de Toulon**  
**Ancien Ministre**



Transmis au contrôle de légalité le :  
Accusé de réception le :  
Affiché le :  
Notifié le :

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

22/AR57 Délégation provisoire de signature à Monsieur Laurent JEROME, 6ème Adjoint au Maire, Marchés et Accords-Cadres

---

**Date de transmission de l'acte :** 01/08/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/08/2022

---

**Numéro de l'acte :** lmc1169076 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20220801-lmc1169076-AR

---

**Date de décision :** 01/08/2022

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature